

Zeitschrift:	Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes
Herausgeber:	Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz
Band:	49 (1941)
Heft:	18
Anhang:	Eine Lawine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Der Fonds ist allerdings sehr bescheiden. Er erreicht auf Ende 1940 die Höhe von Fr. 606.03.

Die Unfallversicherung ist für unsere Sektionen vollständig gratis. Die Prämien werden von der Stiftung «Hilfskasse und Unfallversicherung» getragen.

Bei unserer Unfallversicherung sind seit 1924 bis Ende 1940 insgesamt 345 Unfälle im Samariterdienst angemeldet worden. Für die bis Ende 1940 erledigten Fälle wurden Entschädigungen im Gesamtbetrag von Fr. 56'350.30 ausgerichtet.

Wie segensreich sich auch diese Leistungen auswirken, wissen wohl am besten diejenigen zu schätzen, die jemals einem Unfall im Samariterdienst zum Opfer gefallen sind.

Wir dürfen ruhig sagen, dass die Stiftung «Hilfskasse und Unfallversicherung» die Perle der Einrichtungen des Samariterbundes darstellt. Wir fühlen uns glücklich, unseren Mitgliedern in Unglück und Not dank dieser Institution tatkräftige Hilfe leisten zu können. Unsere Wohlfahrtseinrichtung sei der Gebefreudigkeit unserer Samariterfreunde angelegentlich empfohlen. Ernst Hunziker, Verbandssekretär.

La Caisse de secours de l'Alliance suisse des Samaritains

Notre caisse de secours a souvent été appelée la «perle» des institutions de l'Alliance suisse des Samaritains. C'était aussi l'opinion de notre premier secrétaire général, notre regretté Arnold Rauber, qui en fut sans contredit le principal instigateur. Que de fois, et cela longtemps avant sa création, ne nous a-t-il pas dit: «Ah! Si seulement nous avions les moyens de secourir nos membres! Il y en a qui sont parfois dans une situation si lamentable!»

Pendant la Guerre mondiale et surtout pendant l'épidémie de grippe le besoin d'un fonds de secours se fit sentir plus que jamais. Souvent nous avions les larmes aux yeux en voyant la misère de quelques-uns des nôtres et notre impuissance à leur venir en aide avec efficacité. Des cas navrants nous étaient rapportés. Aussi fut-ce avec un profond sentiment de reconnaissance et de soulagement que nous vîmes cette idée d'entr'aide prendre pied de plus en plus.

A l'assemblée des délégués de Winterthour, en 1919, le Comité central fit la proposition de créer une *caisse de secours* pour nos membres, les expériences faites au cours des derniers mois en ayant démontré la nécessité. Mais avant toute chose, il fallait de l'argent, un fonds de Fr. 50'000.— au minimum. L'assemblée accepta cette proposition et les organes dirigeants furent chargés de trouver les ressources indispensables. Une première somme de Fr. 10'000.—, prélevée sur l'indemnité reçue pour la collaboration à la vente des cartes de la fête nationale de 1918 et 1919, fut immédiatement mise à disposition. De leur côté, les sections réunirent plus de Fr. 16'000.— à titre de contributions volontaires, auxquels vinrent s'ajouter Fr. 5000.— du comité de la fête nationale et Fr. 10'000.— du Don national.

A Interlaken, en 1921, le comité central déclara que les fonds nécessaires seraient, selon toute prévision, trouvés pour fin 1922 et que la caisse pourrait alors commencer son activité bienfaisante.

Après une discussion très nourrie, l'assemblée d'Interlaken adopta un projet de règlement. Inutile d'entrer ici dans les détails, le règlement étant bien connu de toutes les sections de samaritains. Disons cependant que la participation est obligatoire pour les membres de toutes les sociétés de l'Alliance; non seulement les membres actifs sont au bénéfice de la caisse de secours en cas de besoin, mais aussi les membres honoraires, libres et passifs, s'ils ont été membres actifs d'une section pendant deux ans au moins avant leur nomination. Cette disposition est très heureuse, à notre avis, car elle permet de secourir d'anciens membres d'un âge avancé parfois.

Il fut constitué une commission de la caisse de secours; celle-ci comprend cinq membres dont trois sont nommés par l'assemblée; le président central et le secrétaire général en font partie d'office.

Le capital initial de Fr. 50,000.— fut rapidement augmenté. Le 1^{er} janvier 1923 il était déjà de Fr. 100'000.—; le 31 décembre de la même année il atteignait Fr. 175'000.—, à la fin de 1927, Fr. 200'000.—, en 1931 Fr. 225'000.—, en 1937 Fr. 300'000.— et au 31 décembre 1940 Fr. 365'000.—.

Sans se lasser, la direction de l'Alliance s'occupa de trouver de nouvelles ressources pour augmenter ce capital. Deux hommes surtout méritent d'être cités ici: M. Arnold Rauber, secrétaire général, décédé en mai 1932, et son successeur, M. Ernest Hunziker, notre secrétaire actuel. Tous deux ont lutté énergiquement pour cette noble cause, sans se laisser décourager, et le dernier continue à vouer à cette œuvre toute sa sollicitude.

En 1928, la caisse de secours et l'assurance-accidents (créée en 1924) furent réunies en une *fondation Caisse de secours et Assurance-accidents*. Elle est alimentée par les intérêts du capital de fondation, les cotisations des sections (20 ct. par membre plus une quote-part



Eine Lawine

hat eine Alphütte weggefeigt. Ein Verunglückter wird weggeführt. — Une cabane fut emportée par une avalanche. Transport d'un blessé.

fixe) et des contributions volontaires. L'assurance-accidents est gratuite pour les sections.

Depuis le début de cette guerre, il a été institué un *petit fonds de secours pour samaritains mobilisés* dont les ressources proviennent uniquement de dons.

Depuis que ces institutions fonctionnent normalement, nous avons eu la joie de venir en aide à 789 personnes, occasionnant à notre caisse une dépense globale de Fr. 103'060.—. En outre il a été accordé des suppléments dans 23 cas à des samaritains et samaritaines mobilisés pour une somme de Fr. 760.—, prélevée sur le petit fonds spécial.

L'assurance-accidents, depuis sa fondation est intervenue 345 fois. L'Alliance a payé Fr. 56,350.30 en indemnités seules.

Ces sommes sont importantes, certes, mais il est difficile à des non-initiés de se faire une idée exacte de tout le bien qu'elles ont réalisé. Souvent, en lisant les demandes de secours qui nous parviennent plus nombreuses d'année en année, nous sommes touchés d'un sentiment de profonde pitié, navrés aussi que nos ressources ne nous permettent pas de donner davantage à chacun de nos quémandeurs.

L'une des caractéristiques de notre caisse de secours et non la moins précieuse est sans aucun doute le tact et la discrétion qui président à toute distribution. Même dans les sections, il est rare que plus de deux personnes du comité soient au courant des démarches. Le président et le secrétaire ou le caissier signent en général les requêtes; leur discrétion est telle que les autres membres ne sont jamais au courant; nous en avons souvent eu la conviction au cours de discussions lors d'assemblées de section ou de région.

Il y a 20 ans cette année qu'à l'assemblée des délégués d'Interlaken, la création de la caisse de secours fut acclamée. Nous avions alors en suspens un cas absolument navrant; espérons que jamais plus nous n'en aurons de semblable. Notre caisse ne fonctionnait pas encore et cependant l'Alliance, émue par cette détresse sans nom, a envoyé son premier secours volontaire. Nous fêtons donc cette année non seulement les 20 ans d'existence de notre secrétariat, mais aussi officieusement celui de notre œuvre d'entr'aide. Puissent tous les deux prospérer et continuer à faire beaucoup de bien, chacun sur le terrain qui lui est propre, au sein de notre grande famille samaritaine. N'oublions pas notre œuvre de secours dont les fonds doivent augmenter de plus en plus, si nous voulons qu'elle remplisse toujours mieux la tâche qui lui est dévolue.

Un vieux membre de la Commission de la caisse de secours.

A propos du service volontaire samaritain

L'organisation du service volontaire samaritain, absolument nécessaire pour notre armée, a causé passablement de soucis aux dirigeants de notre Alliance. Ce sera le sujet d'un article spécial. Disons cependant que l'occasion a été donnée à quelques milliers de samaritains, de se familiariser avec les différents services d'un hôpital militaire. Expériences heureuses pour les uns, désastreuses pour les autres.

Les sections ne devraient-elles pas pousser à une meilleure préparation du personnel samaritain en général, les chefs d'unité et de maisons hospitalières à une meilleure compréhension du personnel samaritain volontaire? L'expérience doit être poursuivie, l'insuffisance